COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt -six, le 20 mars à 19h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle Polyvalente « Roger Coudert » en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNARD, Doyen d'âge.

Nombre de conseillers :en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27
Date de convocation : 16/03/2026

Etaient Présents : ARGENTO Frédéric, BELAZZOUG Nathalie, BERNARD Jean-Marc, BIGOT Joël, BLANCHARD Valérie, BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, BOUSQUET Philippe, BRIERE Johnny , CHEINEY Martine, COLIN Nathalie, CORRADINA Isabelle, COULOUMY Christophe, DA SILVA Eunice, DANIEL Marjorie, DUBAL Pascal, LADJICI Gamal, MANGIN Olivier, NEVEU Lia, PEREIRA DOS REIS Christelle, PERROT Gilles, PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, RALLIERE Yves, RANNO PEZZALI Fanny, RIBREAU-STABILE Sophie, SANTIN Audrey, THAUVIN Laurent, ZAFIRELIS Ivan.

N°19 /26 – ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BERNARD, le plus âgé des membres présents, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents) installés dans leurs fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il vous est proposé de désigner Madame PEREIRA DOS REIS Christelle pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au doyen d'âge de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans une enveloppe, dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 27
- bulletin blancs : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

A obtenu :

- Monsieur Christophe COULOUMY : vingt- sept voix (27)

Monsieur Christophe COULOUMY ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Servon, le 20 mars 2026
Le Maire,
Christophe COULOUMY

Mairie de SERVON Seine et Marne

REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217704501-20260320-DEL19_26-DE

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt -six, le 20 mars à 19h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle Polyvalente « Roger Coudert » en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire.

Nombre de conseillers :en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27
Date de convocation : 16/03/2026

Etaient Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M.ARGENTO Frédéric, Mme BELAZZOUG Nathalie, M. BERNARD Jean-Marc, M.BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M.BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny , Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, Mme DA SILVA Eunice, Mme DANIEL Marjorie, M.DUBAL Pascal, M. LADJICI Gamal, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, M. RALLIERE Yves, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent, M. ZAFIRELIS Ivan.

Madame PEREIRA DOS REIS a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.

N°20 /26 - Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,
Vu les articles L2122-1 et L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de huit adjoints,
Vu la proposition de Monsieur le Maire de procéder à un vote à main levée sur la détermination du nombre des adjoints au maire, celle-ci est acceptée à l'unanimité,
Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer huit postes d'adjoints au maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer huit postes d'adjoints au maire.

Servon, le 20 mars 2026
Le Maire
Christophe COULOUMY

Mairie de SERVON

REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217704501-20260320-DEL20_26-DE

COMMUNE DE SERVON (Seine et Marne)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt -six, le 20 mars à 19h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni Salle Polyvalente « Roger Coudert » en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christophe COULOUMY, Maire

Nombre de conseillers :en exercice : 27
Présents : 27
Votants : 27
Date de convocation : 16/03/2026

Etaient Présents : M. COULOUMY Christophe, Maire, M.ARGENTO Frédéric, Mme BELAZZOUG Nathalie, M. BERNARD Jean-Marc, M.BIGOT Joël, Mme BLANCHARD Valérie, Mme BOUCHEZ-BOIVENT Patricia, M.BOUSQUET Philippe, M. BRIERE Johnny , Mme CHEINEY Martine, Mme COLIN Nathalie, Mme CORRADINA Isabelle, Mme DA SILVA Eunice, Mme DANIEL Marjorie, M.DUBAL Pascal, M. LADJICI Gamal, M. MANGIN Olivier, Mme NEVEU Lia, Mme PEREIRA DOS REIS Christelle, M. PERROT Gilles, M. PIOCELLE-CORNILLION Fabrice, M. RALLIERE Yves, Mme RANNO PEZZALI Fanny, Mme RIBREAU-STABILE Sophie, Mme SANTIN Audrey, M. THAUVIN Laurent, M. ZAFIRELIS Ivan.

Madame PEREIRA DOS REIS Christelle a été désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

N°21 /26 - ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-7-2,
Vu sa délibération en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoint au maire à huit,
Considérant que, dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;
Après un appel de candidature, une seule liste de candidats a été déposée : Liste «VIVONS SERVON ENSEMBLE » conduite par M. Christophe COULOUMY
Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans une enveloppe, dans le réceptacle prévu à cet effet,
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans le réceptacle	:	27
Bulletins blancs	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Majorité absolue	:	14

A obtenue :
- Liste « VIVONS SERVON ENSEMBLE » conduite par M. Christophe COULOUMY: 27 voix (vingt -sept)

REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217704501-20260320-DEL21_26-DE

- La liste « VIVONS SERVON ENSEMBLE » conduite par M. COULOUMY Christophe, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Mme Martine CHEINEY	1er adjoint au maire
- M. Gilles PERROT	2ème adjoint au maire
- Mme Christelle PEREIRA DOS REIS	3ème adjoint au maire
- M. Joël BIGOT	4ème adjoint au maire
- Mme Audrey SANTIN	5ème adjoint au maire
- M. Fabrice PIOCELLE-CORNILLION	6ème adjoint au maire
- Mme Fanny PEZZALI	7ème adjoint au maire
- M. Olivier MANGIN	8ème adjoint au maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Servon, le 20 mars 2026
Le Maire
Christophe COULOUMY



REÇU EN PREFECTURE
le 23/03/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-077-217704501-20260320-DEL21_26-DE